République Française

Région Grand-Est

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

Conseillers élus : 11
En fonction : 10
Présents : 9

COMMUNE de SCHILLERSDORF

16, rue du Pasteur Schroeder
67340 SCHILLERSDORF

PROCÈS-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 novembre 2025

Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire

Membres présents :
MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1er Adjoint), MAHLER Etienne (2ème Adjoint) et M. MERCKLING Claude (3ème Adjoint)
Mmes BALZER Vanessa, MERCKLING Stéphanie et RECHT Anne
MM. JACKY Olivier et KUHM Pierre

Membres excusés :

Membre absent : Mme CURTO Aïcha

Date de convocation : 4 novembre 2025

Ouverture de la séance : 20 h 30

M. le Maire ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. JACKY Olivier

Ordre du jour de la séance :

1) Approbation et signature du dernier procès-verbal
2) Loyers box hangar communal – Terres communales 2025
3) Adhésion à la convention de participation risque santé du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la période 2026-2031
4) Don à la Commune
5) Demande de subvention scolaire
6) Divers

Objet 1 : Approbation et signature du procès-verbal

Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025. Le Maire et le secrétaire de séance procèdent à la signature de ce même procès-verbal.

Objet 2 : Loyers box hangar communal – Terres communales 2025

M. le Maire explique aux conseillers qu'il convient de fixer les différents loyers pour la période du 11.11.2024 au 10.11.2025 et il les informe de l'évolution des tarifs des dernières années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Pour le fermage de la parcelle Roettel, section 6, parcelle n°192 :

  décide à l'unanimité, de porter le tarif à 100,00 €, pour la période du 11.11.2024 au 10.11.2025 (Mme GREIFENSTEIN Elisabeth domiciliée – 7 rue du Kirchberg à Schillersdorf).

M. MAHLER Etienne étant concerné par les loyers du hangar communal et les fermages, quitte la salle.

- décide, à l'unanimité, pour le loyer du hangar communal – Rue du Moulin, de maintenir le tarif à :

  125,00 €/box pour la période du 11.11.2024 au 10.11.2025.

- pour le fermage des terres communales, et au vu de l'évolution de l'indice national des fermages (arrêté du 23 juillet 2025) qui indique une augmentation de 0,42 % de 2024 à 2025, de maintenir les tarifs décidés pour l'exercice 2024. Les montants appliqués selon la localisation des terres seront donc les suivants :

  de 1,30 € à 1,49 € pour la période du 11.11.2024 au 10.11.2025.

<u>Objet 3</u> : Adhésion à la convention de participation risque santé du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la période 2026-2031

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n° 42/25 en date du 24 septembre 2025 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la mise en œuvre de la convention de participation mutualisée en santé complémentaire prenant effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 années et autorisant Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer le marché et les documents s'y rapportant avec MUTEST, y compris les conventions de participation, les conventions d'adhésions aux conditions de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 novembre 2025 ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1) **DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1er janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;

2) **DECIDE D'ACCORDER** une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé »

3) **DECIDE DE FIXER** le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 :

   La participation forfaitaire sera modulée comme suit :

   dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures ») :

   - agent seul : 40,00 € par mois
   - conjoint : 30,00 € par mois
   - enfant à charge : 20,00 € par mois
   - couple avec 3 enfant(s) à charge minimum (famille) : 180,00 € par mois

4) **PREND ACTE**

   - que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé.

     Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la **masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.**

   - que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

5) **AUTORISE le Maire** à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout avenant en découlant.

Objet 4 : Don à la Commune

M. le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de l'Association Sports et Loisirs de Schillersdorf de verser un don de 15.000,00 € à la Commune.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident d'accepter le versement de ce don **à l'unanimité**.

Objet 5 : Demande de subvention pour séjour scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention pour la participation à un mini-séjour scolaire d'une classe du Groupe Scolaire d'Ingwiller pour un élève domicilié à Schillersdorf.

Après en avoir délibéré, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande par 2 abstentions, 4 voix contre et 2 voix pour (avec demande de précision de situation particulière), étant donné que l'enfant concerné n'est pas scolarisé au RPI « Les clés de champs ».

Objet 6 : Divers

M. le Maire communique un certain nombre d'informations aux conseillers :

- En raison des travaux du pont de la RD 234, le marquage au sol existant (limitation à 30 km) a été enlevé. M. le Maire propose de remettre ce marquage en place. Par ailleurs, il propose également de mettre en place la signalétique adéquate pour indiquer la présence des 2 réserves incendie sur la commune (demande déjà faite par le SDIS°.
- Calendrier des aînés : il est prévu de réaliser le calendrier des aînés avec des tableaux représentant des lieux de la commune ainsi que de dessins d'enfants qui avaient été sollicités par l'intermédiaire du site Facebook de la commune.
- Date de la vente bois : le vendredi 12 décembre 2025 à 20h00 à la Salle Polyvalente de Schillersdorf (la dernière date annoncée a été reportée en raison de l'absence pour raisons de santé de l'agent ONF).
- Le problème de bruit émanant de la Salle Polyvalente a été évoqué ainsi que la demande de mise en place d'un sonomètre pour rendre attentif les utilisateurs de la petite salle au niveau sonore de la musique diffusée.
- Suite à la demande de devis pour des travaux d'arpentage pour la vente éventuelle d'une parcelle à côté du hangar communal rue du Moulin par Mme OSTERROTH Laurence comme évoqué lors du dernier conseil municipal, il est décidé de proposer un prix de 1.000,00 € pour cette transaction.
- La date du samedi 22 novembre 2025 pour la mise en place des décorations de Noël est rappelée aux conseillers municipaux.

La séance est levée à 22 h 15

Feuillet de clôture de la séance du 13 novembre 2025 :

Rappel des délibérations prises :

1) Approbation et signature du dernier procès-verbal
2) Loyers box hangar communal – Terres communales 2025
3) Adhésion à la convention de participation risque santé du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la période 2026-2031
4) Don à la Commune
5) Demande de subvention scolaire
6) Divers

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc (Maire)

VAUBOURG Pascal (1er Adjoint)

MAHLER Etienne (2ème Adjoint)

MERCKLING Claude (3ème Adjoint)

BALZER Vanessa

CURTO Aïcha

JACKY Olivier

KUHM Pierre

MERCKLING Stéphanie

RECHT Anne

Signatures :

KRAPFENBAUER Marc	JACKY Olivier
Maire	Secrétaire de séance